



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Orthophonistes

Question écrite n° 11606

### Texte de la question

M. Jean-Claude Lenoir appelle l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur certaines revendications de la Federation nationale des orthophonistes. Par l'action de prevention qu'elle exerce, cette profession contribue a la maitrise des depenses de sante. La federation a d'ailleurs fait des propositions en ce sens depuis plusieurs mois, mais l'absence d'ouverture de negociations n'a pas permis d'aboutir a un accord conventionnel. Outre l'elevation de leur niveau de revenus (absence de revalorisation de la lettre-cle depuis 1988 pour ceux qui exercent en liberal) les orthophonistes demandent la reconnaissance de leur formation initiale et la creation d'un FAF specifique aux paramedicaux pour developper leur formation continue. Ils souhaitent egalement la revision de leur statut professionnel afin de pouvoir assurer une veritable responsabilite therapeutique et de beneficier d'un classement en categorie A dans les hopitaux. Leur demande porte enfin sur l'amelioration de leur couverture sociale en cas d'exercice mixte salarie-liberal, par paiement des indemnites au prorata des cotisations versees au titre de l'activite salariee lorsque celle-ci est insuffisante pour l'ouverture des droits. Il lui demande de bien vouloir lui preciser la position du Gouvernement a l'egard de ces revendications.

### Texte de la réponse

Le Gouvernement ne meconnait pas les problemes auxquels se trouvent confrontees les professions para-medicales et en particulier les orthophonistes. Aussi les services du ministere des affaires sociales, de la sante et de la ville etudient-ils actuellement l'ensemble des questions qui se posent a ces professionnels, avec le souci d'adapter leurs conditions d'exercice aux evolutions des connaissances, des techniques et du contexte medical. Comme ne l'ignore pas l'honorable parlementaire, le Gouvernement est tres attache aux negociations conventionnelles qu'il a favorisees par ailleurs, et qui ont permis avec les medecins et divers autres groupes professionnels para-medicaux, de prendre en compte les necessaires evolutions de ces professions tout en les integrant dans la politique de maitrise des depenses de sante, seule capable, vu la situation de l'ensemble des comptes sociaux, de preserver la perennite de notre systeme de sante. C'est dans ce cadre qu'il souhaite que les solutions possibles aux differents problemes actuels des orthophonistes puissent etre etudiees.

### Données clés

**Auteur :** [M. Lenoir Jean-Claude](#)

**Circonscription :** - RL

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 11606

**Rubrique :** Professions paramedicales

**Ministère interrogé :** affaires sociales, santé et ville

**Ministère attributaire :** affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 28 février 1994, page 964

**Réponse publiée le** : 28 mars 1994, page 1512